

## **3.3. Bilan FSDIE 2022-2023**

**27 février 2024**

# Rappel : cadre et fonctionnement

Le présent bilan du FSDIE « projets associatifs » a été établi sur l'année universitaire 2022- 2023.

## Rappels sur le cadre de fonctionnement du FSDIE:

- Le FSDIE peut être sollicité par l'ensemble des associations étudiantes agréées par l'UVSQ
- 5 commissions ont lieu durant l'année universitaire
- Une grille indicative précise les montants pouvant être octroyés selon la nature des projets présentés

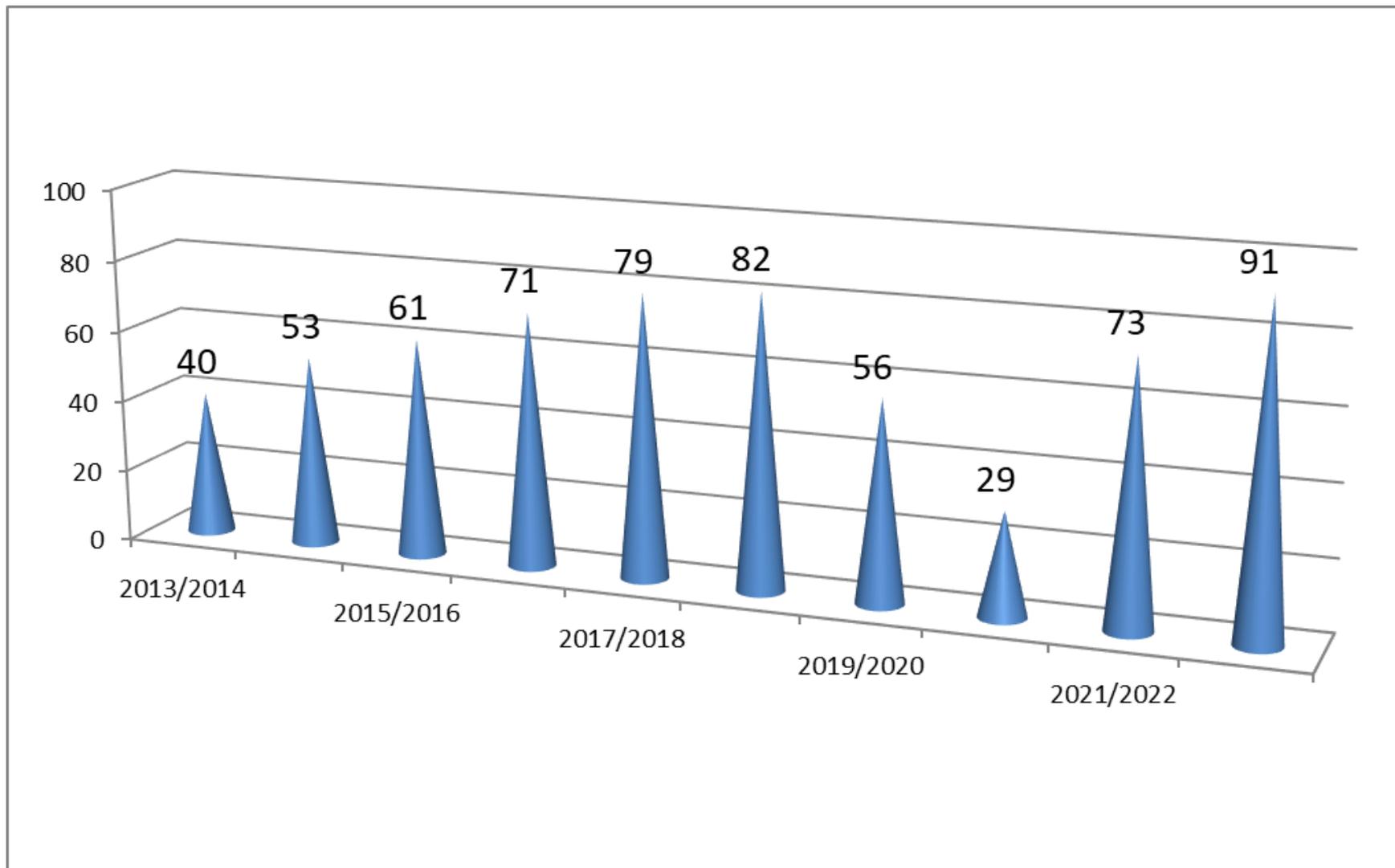
## Procédure pour le dépôt et la validation de projets FSDIE



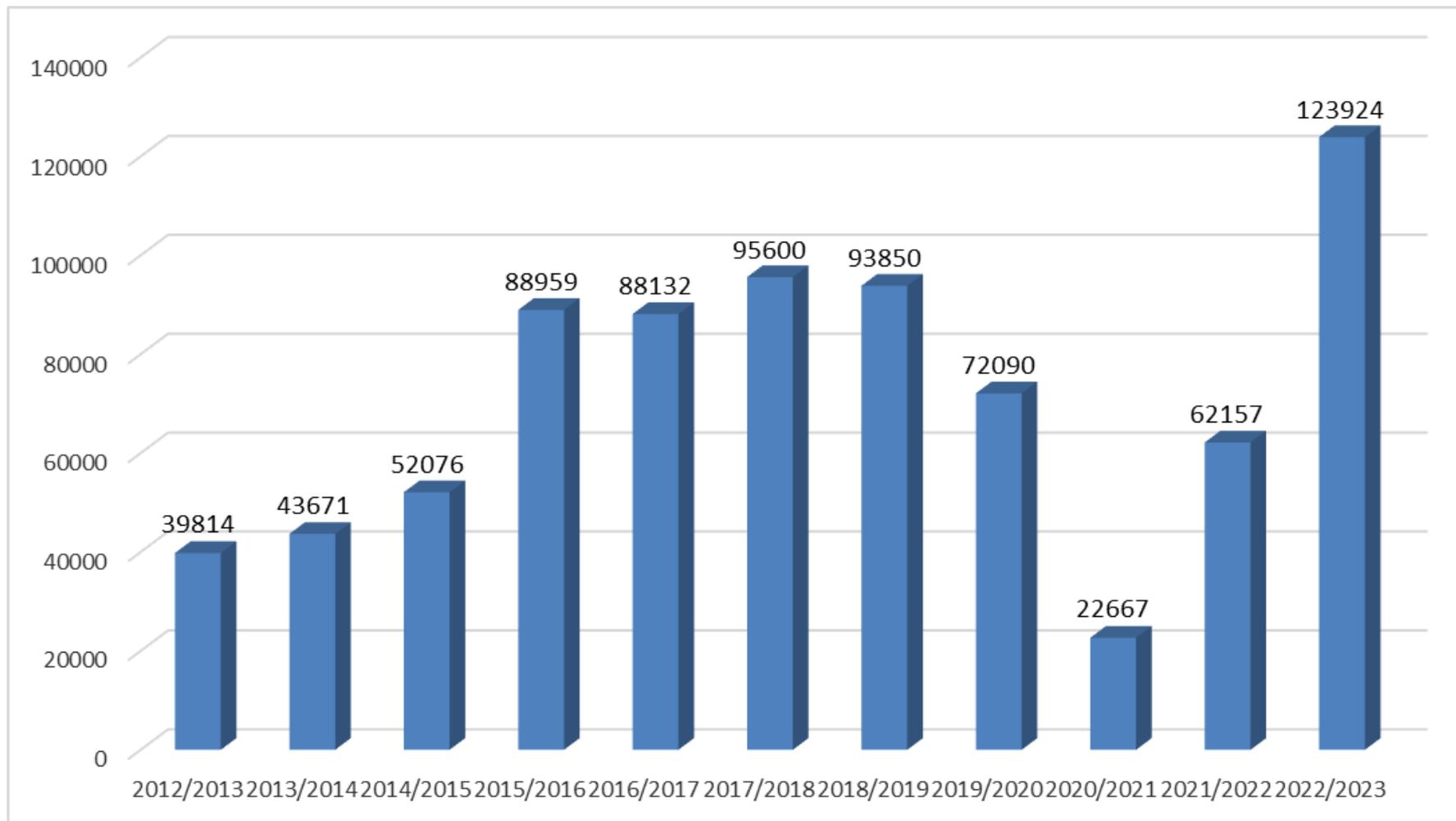
Actualisation des statuts de la commission FSDIE et de la commission d'attribution de l'agrément associatif (C3A) *Avis en CFVU le 19/04/2022 + Vote des statuts en CA le 24/05/2022*

- Actualisation des membres
- Modification des critères de recevabilité suivants:
  - ✓ Portage par des associations agréées UVSQ ou en partenariat avec des associations de l'Université Paris-Saclay
  - ✓ Projets valorisant l'UVSQ et/ou l'Université Paris-Saclay
- Durée d'un an pour l'agrément associatif (correspondant à la vie d'un bureau associatif)
- Aide de 300 € accordée au renouvellement des associations

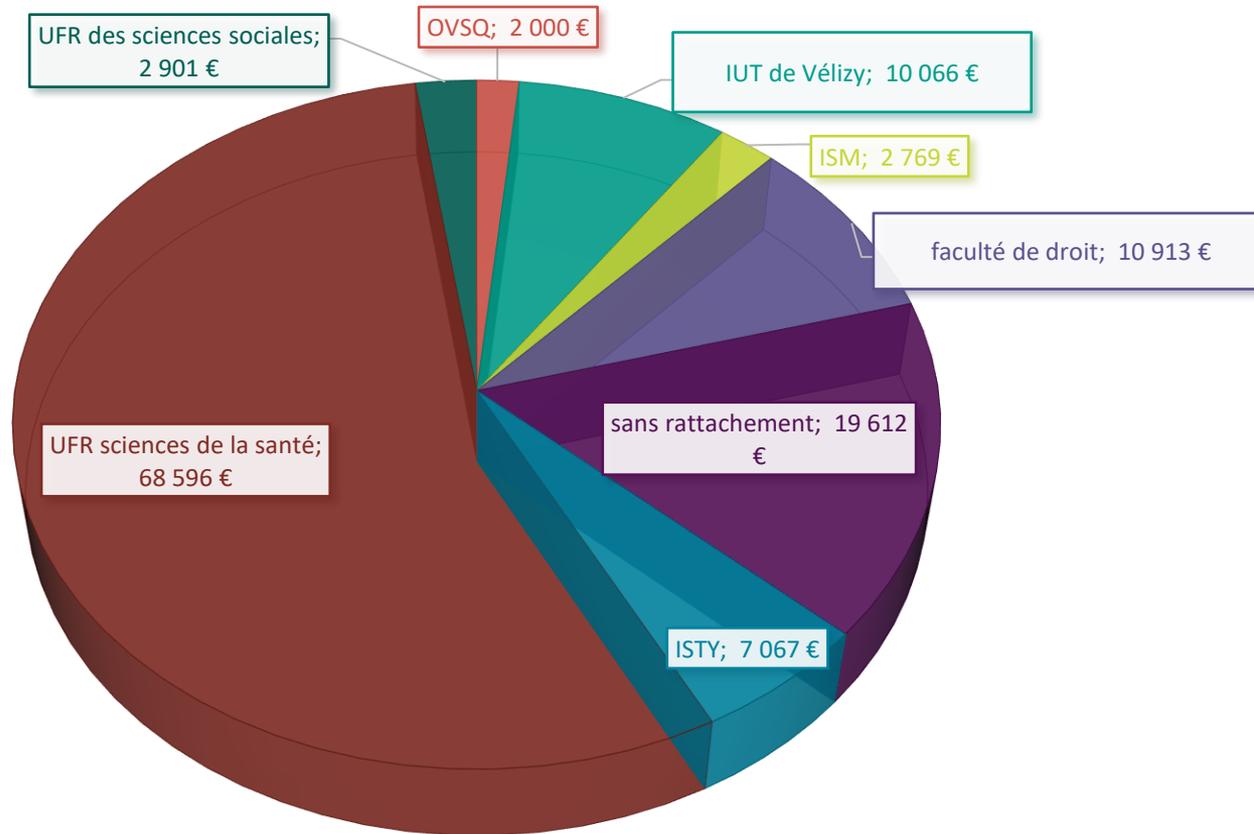
# Nombre de projets déposés



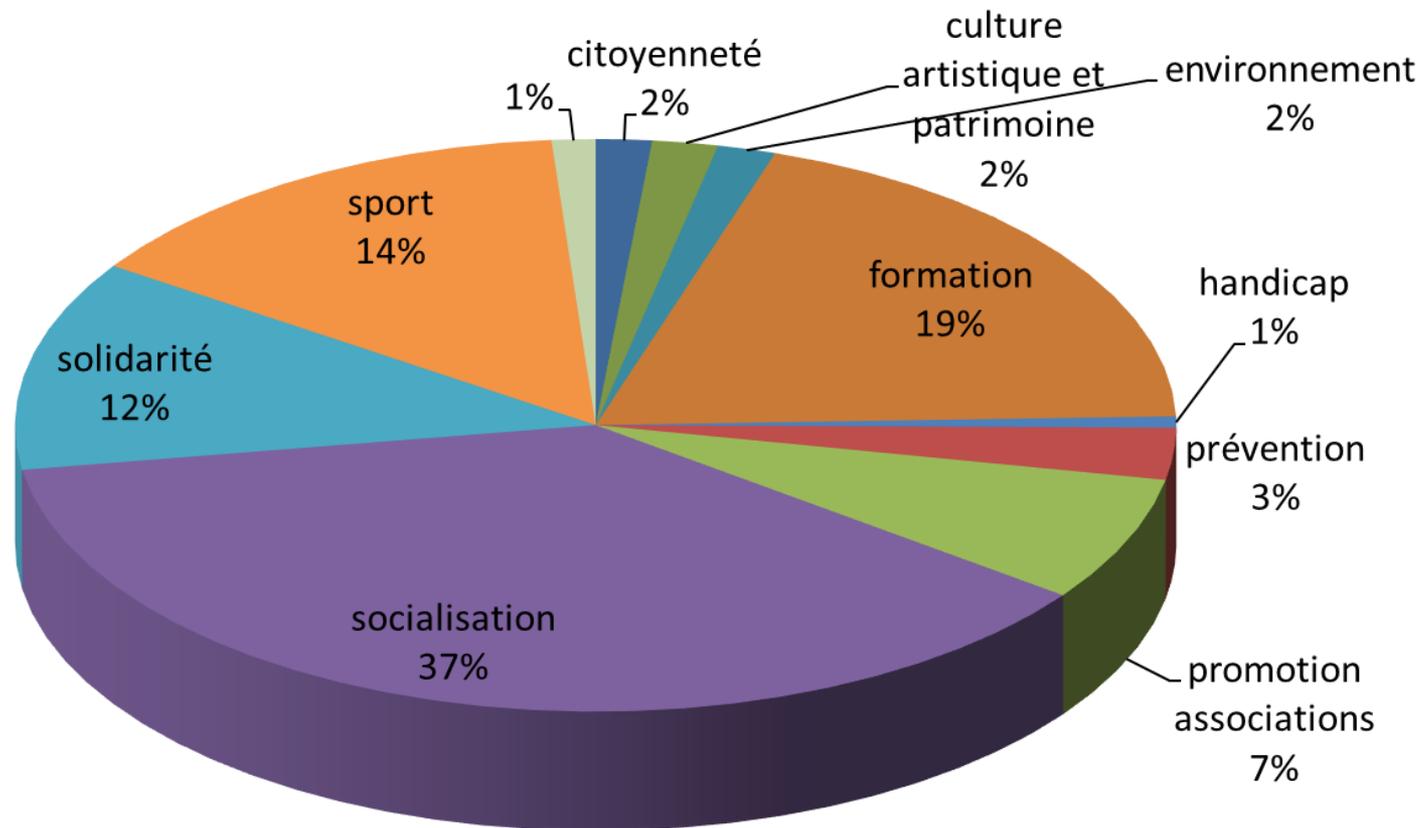
# Evolution des montants des subventions



# Répartition des montants alloués par composante de rattachement



# Répartition par thématique



2022/2023